

	PROCÉDURE GESTION DES ACHATS		Référence	PRO-SSE-ACH
			Version	002
			Date de création	01-01-2015
			Date de révision	26-01-2022

OBJET

Cette procédure décrit les dispositions mises en place pour assurer les achats de produits ayant des exigences au niveau de la sécurité (EPI, EPC, équipements électriques, matériel de levage, substances dangereuses, ...) au sein de la société.

DOMAINE D'APPLICATION

Cette procédure est applicable pour tout achat de produits ayant des exigences au niveau de la sécurité (EPI, EPC, équipements électriques, matériel de levage, substances dangereuses, ...), au sein de la société.

CONTENU DE LA PROCÉDURE

Tout matériel, équipements, substances dangereuses, peintures, etc. doit être conforme aux exigences sécurité. Pour ce faire, le conseiller en prévention est en charge de vérifier que les commandes d'achat contiennent les données suffisantes en matière de sécurité. De plus, pour certains produits, ce dernier doit en assurer la réception.

Annuellement, le conseiller en prévention transmettra les documents relatifs aux exigences sécurité aux fournisseurs afin de leurs communiquer les exigences minimales de sécurité. Lors d'achat chez un nouveau fournisseur, le conseiller en prévention transmettra également le formulaire d'exigences sécurité. Les fournisseurs devront transmettre à GTM copie du document relatif aux exigences minimales de sécurité dûment complété et signé pour réception.

Lors de tout achat de produit dangereux, une copie de la fiche de sécurité est demandée au fournisseur. L'ensemble de ces documents est archivé par la conseiller en prévention.

Afin d'assurer la conformité aux exigences sécurité, le conseiller en prévention définit un inventaire des matériaux, équipements et outils présentant des risques potentiels ainsi que les exigences sécurité auxquels ils doivent répondre. Cet inventaire est repris dans la liste 2 "Exigences sécurité" détaillée ci-après.

En cas d'utilisation d'un sous-traitant / sociétés d'intérim, le conseiller en prévention sera informé de la volonté de l'entreprise à faire appel à un nouveau partenaire.

Le conseiller en prévention transmettra la fiche de renseignements au candidat. Une fois la fiche reçue, le CP en analysera le contenu afin de déterminer s'il répond aux critères de sélections, à savoir :

- Tf Tg < à celui du secteur ;
- Certification VCA ;
- Compétences.

Sur base de cette analyse, le CP ajoutera, le sous-traitant / boîte d'intérim, à la liste des sous-traitants utilisables.

	PROCÉDURE GESTION DES ACHATS	Référence	PRO-SSE-ACH
		Version	002
		Date de création	01-01-2015
		Date de révision	26-01-2022

Liste 1

RÉCAPITULATIF DES RÈGLES D'ACHAT	
TYPE DE PRODUITS	AVAL DE LA DIRECTION (CONSEILLER EN PRÉVENTION)
Matières premières	
Matières premières métalliques ou non métalliques (poutrelles, tôles, tubes, ...)	Non
Matières premières destinées à la fabrication de machines (poutrelles pour rails de pont roulants, ...)	Oui + réception
Matières premières spéciales (plaques de bardage contenant un isolant, ...)	Oui + réception
Produits dangereux (gaz peintures, huiles, solvants, ...)	
Produits dangereux homologués (liste)	Non
Produits dangereux non-homologués (hors liste)	Oui + réception
Equipements de travail	
Engins, appareils et accessoires de levage et de manutention (grue, pont, nacelle, palan, tire-fort, treuil, élingue, crochet, ...)	Oui + réception
Matériel de soudage et outillage électrique ou pneumatique (poste à souder, compresseur, foreuse, burineuse, ...)	Oui + réception
Petit outillage à main et consommables d'outils (marteau, tournevis, ...)	Non
Equipements de protection collective et individuelle	Oui + réception
Equipements de lutte contre l'incendie et de premiers secours	Oui + réception
Matériels en location	Oui + réception
Sous-traitance (entreprise extérieure sur le site d'un client)	
Achats non repris dans cette liste	Oui + réception

Liste 2

EXIGENCES SÉCURITÉ	
TYPE DE MATÉRIEL, OUTILS, ÉQUIPEMENT	EXIGENCES SSE
Matières premières	
Matériel électrique : foreuse, disqueuse, ...	Marquage CE Certificat de conformité Mode d'emploi
Produit dangereux : peinture, White spirit, ...	Fiche de sécurité du produit
Harnais	Marquage CE

	PROCÉDURE GESTION DES ACHATS	Référence	PRO-SSE-ACH
		Version	002
		Date de création	01-01-2015
		Date de révision	26-01-2022

	Certificat de conformité Mode d'emploi Contrôle périodique
Matériel de levage : treuil, chaînes, élingues, palans, ...	Marquage CE Certificat de conformité Mode d'emploi Contrôle périodique
Extincteur	Date de validité Contrôle périodique
Echelle, échafaudage	Contrôle périodique
EPI : casque, chaussures, ...	Marquage CE Certificat de conformité Mode d'utilisation Date de validité pour les casques

Rédacteur	Approbateur
Brichard Justine	Emmanuel Leman